



VOTRE ENFANT ENTRE À L'ÉCOLE

Votre enfant entre à l'école maternelle ou élémentaire, la commune de Marines et l'association « Les Lutins du Vexin » mettent à votre disposition des accueils périscolaires.

L'inscription à ces accueils sont indépendants de l'inscription et de l'accueil scolaires. Aussi, il est impératif d'inscrire vos enfants aux activités périscolaires appropriées qui sont sous la responsabilité de la commune et de ses agents ou des « Lutins du Vexin ».

La commune propose :

- **Un service de restauration scolaire sur inscription sur le portail famille.** Vous pourrez gérer vous-même la réservation des repas pour votre(vos) enfant(s) conformément au règlement intérieur en vigueur.
- **Uniquement pour les élèves d'élémentaire,** la commune propose un temps d'étude surveillée de 16h30 à 18h puis un service de garderie de 18h à 19h.

La campagne d'inscription aux accueils périscolaires sera ouverte du 22 avril 2025 au 31 juillet 2025



EN DEHORS DE CE CADRE

Les Lutins du Vexin, association partenaire de la commune, accueille les enfants scolarisés de 2.5 ans à 12 ans à l'accueil de loisirs « **La Chamallerie** » :

- En période scolaire : le matin de 7h à 8h15 et le soir à la sortie des écoles jusqu'à 19h.
- Les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 19h

Les coordonnées de l'association sont les suivantes :

LES LUTINS DU VEXIN
7 boulevard Gambetta
95640 MARINES
Tél: 01 30 39 99 39

Mail: lachamallerie@asso-lutins-vexin.fr

Infos et création de l'espace famille, accessibles sur le site internet :
www.lutinsduvexin.fr

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rendre sur le site internet de l'association et créer votre dossier pour les inscriptions sur le portail famille :
<https://espacefamille.aiga.fr/1292507>

Les Lutins du Vexin peuvent vous recevoir sur rendez-vous au 01 30 39 99 39 ou 07 44 82 19 34 (Directrice Ilona BURBAN)

